



CONSEIL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2015 - N° 259 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 20 janvier 2016

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Maurizio NOBILI

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
	Camille MARTINAND-MARI
X (Arrivée à 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Renaud SOROT

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUI**
Thierry **VINDOLET**

X	
	Thierry VINDOLET
X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Jean-Pierre PECOUL
	Pascale GALL-BORRUT

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Agnès FICHARD-CARROLL
X	
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 27 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**
Agnès FICHARD-CARROLL

- **Vice-président délégué au numérique**
David CASSAGNE

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**
Geneviève DEGOLS
Alain HOFFMANN
Jean-Yves LE GUENNEC
Maurizio NOBILI

- **Directeurs de département**
Thierry BRETAGNON (Physique)
Christophe DONY (Informatique)
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Bernard GODELLE (BE)
Hervé JOURDE (DESTSEM)

- **Chargés de missions**
Thierry BRETAGNON
Laurent GUIEU

- **Chefs de service**
Emilie BLANCHARD (OFRI)
Béatrice BOYER (Communication)
Lucie DUPUY DE CRESCENZO (Planning-Logistique)
Christiane FRAMBORG (Masters)
Caroline FRISOU (Affaires Générales et Juridiques)
Gilles GUEVELLOU (Responsable Administratif)
Nicole MAGNAN (Licences)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des Moyens humains et financiers)
Christophe TUGAUT-BRIGARDIS (RE)

- **Invités exceptionnels**
Anaïs PASCUAL (Chargée de mission Qualité)

- **Secrétaire de séance**
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 16 décembre 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 9 décembre 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n°258,
3. Point sur les campagnes d'emplois,
4. Présentation des projets pédagogiques,
5. Débat sur l'évolution des pratiques pédagogiques : l'utilisation du numérique,
6. Présentation des résultats de l'enquête qualité menée auprès des étudiants,
7. Point sur la Politique Internationale et vote de l'enveloppe 2015-2016 des bourses à la mobilité,
8. Vote de subventions,
9. Vote de conventions,
10. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point.

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Ressources Humaines

M. HALBOUT informe les Conseillers que les documents relatifs aux demandes d'éméritats ainsi que le calendrier de gestion des services d'enseignement 2015-2016 et la circulaire relative au compte épargne-temps, ont été mis à leur disposition sur l'ENT.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil restreint n'intervient que sur les nouvelles demandes d'éméritat : un avis favorable est donné aux demandes de renouvellements quand elles sont soutenues par le laboratoire.

En complément, **M. HALBOUT** souhaite évoquer aujourd'hui la question du suivi des horaires et congés des personnels administratifs et techniques exerçant au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier. En effet, celle-ci suscite de vives réactions, notamment du fait de la pérennisation de l'application informatique Adhoc.

Concernant la manière de communiquer, **M. HALBOUT** explique qu'il ne lui appartient pas, au niveau de la composante, de démentir systématiquement « *des rumeurs et des propos qu'il ne tient pas !* » En écho à la conférence de **M. LECOINTRE** lors du Festisciences 2015 qui disait que rôle du scientifique n'est pas de « démonter » les différentes théories plus ou moins fantaisistes, il ne souhaite pas « démonter » toutes les rumeurs ! En revanche, un certain nombre d'événements le préoccupent. Le premier d'entre eux est qu'Adhoc est un outil qui, force est de le constater, ne répond pas aux contraintes de fonctionnement de certaines communautés de l'Université de Montpellier, notamment pour la Faculté des Sciences. Ce constat était vrai hier, il l'est toujours aujourd'hui et n'a rien à voir avec le processus de fusion.

M. HALBOUT précise que **M. GUEVELLOU** a initié des rencontres au sein des Départements d'enseignement à ce propos. Une pause a dû intervenir dans le processus car la fin d'année s'est avérée chargée : en effet, le Directeur et le Responsable Administratif de la Faculté des Sciences sont présents sur de nombreux fronts, notamment les campagnes d'emplois où ils ont défendu les demandes d'ouvertures d'emplois statutaires et ils ont été suivi par l'Université qui a validé les propositions du Conseil. En contrepartie, la Direction de la Faculté a pris du retard dans la consultation. Toutefois, cette concertation va se poursuivre dès le mois de janvier prochain : **M. GUEVELLOU** se rendra très prochainement au sein du Département Biologie-Écologie et ce à partir du 11 janvier prochain.

Dès le prochain Conseil, **M. HALBOUT** s'engage à ce qu'un état des lieux puisse être dressé. Des propositions seront également formulées concernant les modifications et améliorations à apporter à l'application Adhoc. Le basculement vers un autre système pourra être aussi envisagé.

M. HALBOUT indique qu'il est hors de question que les personnels de la Faculté des Sciences subissent de quelconques pressions concernant l'utilisation de ce logiciel. Ni leur carrière, ni leurs primes ne sauraient être impactées à cause de l'utilisation ou non de l'application d'Adhoc.

M. HALBOUT fait fi des rumeurs et insiste : « *cet outil ne doit pas être corrélé à une quelconque mesure de rétorsion envers les personnels !* »

M. HALBOUT explique que des clarifications ont été visiblement apportées par le Directeur Général des Services de l'Etablissement lors du Conseil d'Administration du 14 décembre dernier.

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'il va solliciter la Présidence pour que soient précisées les éventuelles conséquences qu'encourent les agents en cas de non renseignement de certains dossiers ou outils puissent lui être précisées. Les choses doivent être transparentes.

Pour **M. HALBOUT**, ce qui ne sera pas formulé restera donc du domaine de la rumeur et sera par conséquent nul et non avenu. Il n'accepte pas les pressions insidieuses.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences sera force de proposition dans ces dossiers : elle émettra des pistes d'amélioration, de modification et d'adaptation de l'actuel outil de gestion des horaires et des congés de l'Etablissement.

Pour **M. HALBOUT**, il n'est pas question que des fonctionnements différents puissent être instaurés d'un Département à un autre ou d'une communauté à une autre. Il précise que les discussions et les suggestions émises par la Faculté des Sciences seront discutées avec les autres Directeurs de composantes pour être portées au niveau de la Présidence de l'Université.

M. HALBOUT ne veut pas qu'il soit affirmé que des passes droits existent à la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT le répète : le souhait de la Faculté réside dans l'égalité de traitement de tous les personnels. Il tient à ce que les exigences pesant sur les agents de la composante puissent être les mêmes pour tous.

M. VINDOLET prend la parole et remercie **M. HALBOUT** pour son intervention.

M. VINDOLET précise que l'application Adhoc constitue un réel problème pour les personnels techniques exerçant au sein des Départements. En effet, cet outil n'est pas adapté à leur situation et cette information a été relayée en Comité Technique de l'Université de Montpellier.

M. VINDOLET reconnaît que ce logiciel peut convenir aux agents administratifs, ce qui n'est pas le cas pour les agents techniques qui connaissent des périodes avec des contraintes horaires spécifiques.

M. VINDOLET fait part d'un autre problème relatif à la différence de traitement entre les agents de l'Université.

M. HALBOUT pense que si des disparités sont constatées, elles doivent être justifiées. Aujourd'hui, **M. HALBOUT** sollicite une discussion globale concernant cet outil. S'il s'avère qu'Adhoc n'est pas adapté à certaines composantes, cela signifiera donc qu'il n'est pas adapté à l'ensemble des composantes UM.

M. VINDOLET ajoute que, lors des Comités Techniques de l'Etablissement, plusieurs organisations syndicales ont évoqué la problématique de l'adaptabilité des horaires par rapport à l'application Adhoc mais, elles n'ont pas été écoutées.

M. BOUBY rappelle que nous sommes actuellement en période de fin d'année. Cette dernière a été longue et difficile au vu de la mise en place de la nouvelle Université de Montpellier. Cette instauration s'est avérée totalement anarchique, alors même qu'un travail en amont avait été sollicité pour que les personnels puissent s'y retrouver.

M. BOUBY reconnaît être fatigué et nerveusement éprouvé : c'est pour cette raison qu'il s'est récemment emporté envers **M. FILHOL** et **M. HALBOUT** concernant l'application Adhoc !

Pour **M. BOUBY**, la mise en place de ce logiciel est inadmissible. Sud Education conteste le fait d'opérer une différenciation entre les agents de l'Université de Montpellier. Certains personnels sont « *contrariés* » par cet outil de gestion des horaires et congés, d'autres non. « *Or, tout le monde doit en pratique être soumis au même fonctionnement !* »

M. BOUBY s'interroge : « *Par qui Monsieur le Directeur Général des Services est-il contrôlé concernant le renseignement de l'application Adhoc ?* » Ce dernier est en effet un personnel Biats qui devrait donc, à ce titre, utiliser ce logiciel, d'autant plus qu'il est à l'origine de son déploiement à l'échelle de l'Etablissement.

M. BOUBY rappelle que les personnels de l'Université ont des métiers spécifiques. Or, quand on met en place un outil, ce dernier doit coïncider avec le fonctionnement de tous les agents au regard des missions qui leur incombent.

M. BOUBY explique qu'il éprouve des difficultés à communiquer sur ce problème car les missions administratives ont pris un peu trop d'ampleur au regard des fonctions initiales. S'il concède que la gestion administrative est un élément nécessaire au bon fonctionnement de l'Etablissement, il souligne toutefois que cette dernière a relégué au second plan les missions d'Enseignement et de Recherche.

M. BOUBY invite les directions administratives dont le rôle est de prendre des directives et de déployer des applications comme Adhoc à consulter en amont les personnels se trouvant à la base. Cette démarche leur permettra de vérifier si la mise en place de certaines procédures ne bloque pas les agents dans leur travail !

M. BOUBY est épuisé de se battre depuis 20 ans pour maintenir le Service public et assurer au mieux les missions qui lui sont confiées et d'être considéré en contrepartie, « *comme un fauteur de troubles par la Direction de l'Université de Montpellier.* »

M. BOUBY précise que de nombreux agents intervenant dans le cadre des travaux pratiques vont être impactés par le déploiement du logiciel Adhoc.

M. BOUBY souligne qu'il ne ment jamais et qu'il n'a jamais été pris à défaut de mentir sur quelque sujet que ce soit. Il indique que si l'outil Adhoc est maintenu, il renseignera le logiciel mais continuera à fonctionner de la même manière. S'il est contrôlé parce qu'il récupère les heures supplémentaires qu'il fait tous les jours - il travaille plus de neuf heures par jour depuis la rentrée de septembre 2015 - et qu'il ne peut récupérer ces heures sur l'année entière, il ne travaillera plus que sept heures vingt par jour.

M. BOUBY explique que s'il lui est demandé de fonctionner « *comme dans le privé* », il le fera ! Il notera ses horaires, arrivera et partira à la minute près, sans considération des manipulations qui sont effectuées ou des dangers éventuels.

M. BOUBY rappelle qu'en tant que fonctionnaire d'Etat, il se doit de partir uniquement lorsque son service est terminé et ce, même si cela déborde de ses horaires habituels. Toutefois, si le « *fonctionnement du privé* » lui est imposé, il travaillera en conséquence à la minute voire à la seconde près.

Pour **M. BOUBY**, il est important que la Direction de l'Université puisse nous entendre ! Elle nous impose un modèle « *issu du privé* » alors même que ses dirigeants n'y ont jamais travaillé !

M. BOUBY précise qu'il a réalisé une grande partie de sa carrière au sein du secteur privé : il en connaît bien le fonctionnement. Il appelle l'attention de la Direction de l'Université de Montpellier sur certaines conséquences de ce modèle : quand des congés sont inscrits sur un logiciel par un agent, peu importe les circonstances auxquelles ils devront faire face : la Direction n'aura ni le droit de l'empêcher de prendre ses congés, ni d'exiger qu'il fasse davantage d'heures. Ce fonctionnement se différencie ainsi de celui de la Fonction publique où, en tant que fonctionnaire d'Etat, il appartient aux personnels de rester jusqu'à la fin de leur service.

M. VINDOLET souhaite rebondir sur les propos de **M. HALBOUT** concernant la pression qui est actuellement exercée pour mettre en place l'application Adhoc. Il précise que cette dernière existait déjà dans le passé. En effet, il se souvient que son formulaire administratif avait été refusé lorsqu'il avait demandé à être membre de jury en Biologie expert à Lyon au motif qu'il ne remplissait pas Adhoc.

M. VINDOLET ajoute qu'avec le déploiement global initié par la Gouvernance de l'Université de Montpellier à partir du premier janvier prochain, les personnels administratifs percevront des primes en fonction de leurs responsabilités et de l'appréciation de leur hiérarchie. Cette pratique est contraire à la philosophie même du service public !

M. FILHOL reconnaît qu'il y a un réel problème et ce, même s'il reconnaît avoir une approche différente de **M. BOUBY** pour gérer cette problématique. Toutefois, il insiste : « *le déploiement de cette application peut avoir un impact conséquent sur la manière d'exercer des agents !* »

M. BOUBY renouvelle ses excuses auprès de **M. FILHOL** et **M. HALBOUT** sur l'excès de ces propos lors d'une entrevue récente.

M. HALBOUT confirme qu'il y a une réelle attente de la part de nombreux agents au sein des Départements d'enseignement sur cette question et reconnaît avoir pris du retard dans ses rencontres avec les Départements du fait des campagnes d'emplois qu'il était important de mener à bien. **M. GUEVELLOU** et **M. HALBOUT** ont énormément travaillé sur ce dossier ainsi que pour la mise en place du budget de la Faculté des Sciences. Grâce au travail qui a été réalisé, la Faculté des Sciences a été entendue par la Présidence sur ces deux chantiers majeurs !

M. HALBOUT réitère ses propos : concernant le déploiement du logiciel Adhoc, la Faculté devra faire des propositions concrètes concernant la gestion des heures et des congés. Si le cadrage actuel ne correspondant pas au mode de fonctionnement de la composante, c'est donc à elle d'être réactive.

M. HALBOUT propose aux Conseillers de réaliser un premier point lors du prochain Conseil qui aura lieu au mois de janvier. Ce dossier sera ensuite régulièrement évoqué en Conseil afin que des propositions d'amélioration puissent être portées au niveau de la Gouvernance de l'Université. Il ne suffit pas de dire que cela ne fonctionne pas, il s'agit d'émettre des suggestions étant donné que la Faculté connaît les contraintes du terrain !

M. HALBOUT indique qu'il soumettra avec **M. GUEVELLOU**, un certain nombre de pistes d'évolutions en ayant procédé, en amont, à un état des lieux interne et en regardant également le fonctionnement actuel au sein des autres composantes. Dans certaines d'entre elles, les personnels pointent. Aussi, l'IUT de Béziers est pour sa part confronté à des problèmes similaires avec des agents qui ne sont pas satisfaits et sollicitent des évolutions. Des Départements de l'IUT de Montpellier-Sète procèdent également à des réajustements qui pallient certains dysfonctionnements de l'application Adhoc. Si certaines composantes le font de manière informelle, pourquoi ne pas le faire de manière concertée ?

Pour **M. BOUBY**, procéder à des ajustements informels « *en douce* » pose un réel problème.

M. BOUBY explique qu'à l'occasion du Comité Technique de l'Université de Montpellier, il a posé la question suivante : « *Comment procède la secrétaire assistant au Comité Technique pour récupérer les heures de travail faites en sus lors de la séance ?* » Le Directeur Général des Services lui a répondu textuellement : « *On s'arrange !* »

M. BOUBY s'étonne que ce dernier souhaite mettre en place un outil dont le cadre est rigide et l'entendre dire ensuite qu'il convient de s'arranger pour pallier les dysfonctionnements de cette application !

M. BOUBY rappelle qu'il est fonctionnaire d'Etat : il n'est pas là pour manœuvrer en douce mais pour que les choses soient claires !

M. BOUBY précise que cela ne le gêne aucunement de faire davantage d'heures car, il travaille au service des étudiants et soutient également les enseignants avec lesquels il veille au maintien de l'état des salles de travaux pratiques.

M. BOUBY pense que l'Université a perdu de vue la définition de ce qu'est un Fonctionnaire d'Etat. Il insiste : « *Nous sommes là pour participer à l'Enseignement et la Recherche !* »

M. GODELLE souhaite insister sur le fait que la différenciation entre les personnels au sein des Départements d'enseignement et des Laboratoires est beaucoup plus marquée que ce que l'Université voudrait. Or, tous les agents, qu'ils soient administratifs, techniques ou enseignants-chercheurs participent à un même objectif : « *celui de disposer de formations qui fonctionnent et d'avoir des étudiants biens formés !* »

Pour **M. GODELLE**, il n'y a pas d'un côté les Biats et de l'autre les enseignants-chercheurs : « *il y a des gens qui travaillent en équipe !* » Ainsi, des personnels Biats participent aussi à l'Enseignement et apprennent des choses aux étudiants.

Pour **M. GODELLE**, il est totalement inacceptable de se retrouver dans une logique de différenciation et de « *casser* » ces objectifs communs, d'autant plus que les personnels sont heureux de venir travailler !

M. GODELLE explique que le problème ne réside pas dans un fonctionnement inopérant des personnels. Le souci est que l'on essaye d'imposer une logique extérieure et n'aidant pas à la motivation à faire progresser la Recherche et la Formation.

Pour **M. GODELLE**, le système qui se met en place est basé sur un important contre sens.

Comme l'a souligné **M. BOUBY**, **M. GODELLE** pense que les personnels n'accepteront pas de « *bricoler* » ou de donner de fausses informations sur un logiciel.

Pour **M. GODELLE**, les personnels veulent faire leur travail et en sont satisfaits, d'autant plus que celui-ci est réalisé dans un cadre collaboratif.

Avant de conclure ce débat, **M. HALBOUT** demande aux Conseillers de ne pas voir d'intention maligne de sa part concernant le déploiement du logiciel Adhoc. Il y a quatre ans, il rappelle à l'Assemblée que le Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 avait exercé une pression importante concernant la mise en place d'un outil de gestion dédié au service des enseignants chercheurs : il y avait eu un conflit important ...

A cette époque, **M. HALBOUT** précise qu'il était seul à l'échelle de l'Etablissement pour défendre sa position. Toutefois, la Direction avait tenu bon et n'avait pas institué cet outil de « *contrôle* » des enseignants chercheurs.

M. HALBOUT est certain qu'il y aura convergence vers une application adaptée au fonctionnement de la Composante.

Mme JOAB demande à **M. HALBOUT** si son propos précédant concernait l'application ADE.

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit effectivement de cela.

Pour **M. BOUBY**, la remarque de **M. GODELLE** est intéressante : l'Université commence à différencier les personnels. Il est important de voir l'impact causé par les NBI et des ICS.

M. BOUBY rappelle que l'ICS n'existait pas officiellement au sein de l'ancienne Université de Montpellier 2. La NBI, quant à elle, est octroyée à des agents dont les fonctions sont supérieures aux statuts qui leurs sont attribuées au départ.

M. BOUBY remarque qu'une remise à plat des NBI et des ICS a été effectuée, mais que cette dernière ne concernera très certainement que les personnels administratifs exerçant au sein des services centraux.

M. BOUBY conclut sur le fait qu'il existe bel et bien deux blocs différents : d'un côté, les Biats des services centraux et les personnels administratifs, de l'autre, les Biats, agents techniques de Recherche et de Formation.

M. BOUBY note que certaines catégories de Biats sont privilégiées au sein de l'Université.

M. BOUBY explique que le nombre de NBI, attribué par le ministère, est une enveloppe fixe. Cela signifie que lorsqu'une somme importante est attribuée à certains personnels de Direction, il y en aura moins pour les autres.

Au sein des services administratifs, **M. BOUBY** souligne que de nombreux personnels de catégorie C réalisent dans les faits un travail relevant de la catégorie B voire A. Or, aucun d'entre eux ne bénéficie d'une NBI ou d'une ICS.

M. BOUBY constate qu'à force de donner « *aux chefs, aux sous chefs, aux petits chefs, aux Directeurs, aux sous Directeurs, ...* », il ne reste rien pour ceux qui à la base, « *avec leur petit salaire* », effectuent un travail bien plus important que celui qu'ils devraient réaliser.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit bel et bien d'une séparation des personnels en deux blocs et d'une illustration parfaite du proverbe « *Séparer pour mieux régner !* »

M. BOUBY informe l'Assemblée que le Directeur Général des Services pourrait toucher une prime annuelle allant jusqu'à cinquante-huit mille euros !

M. BOUBY a indiqué au Directeur Général des Services que cette prime correspondait pour lui à trois années de salaire ! Il ajoute également que la NBI du Directeur Général des Services est statutaire : en d'autres termes, il en bénéficie en priorité avec cinquante points d'indice. Cela explique sans doute le fait que ce dernier ne comprenne pas pourquoi les gens se battent pour cinq points d'indice.

M. HALBOUT souhaite revenir sur la question relative à la gestion des heures et congés ; ce Conseil n'est pas le lieu des invectives personnelles qu'il regrette ; il rappelle que la Direction fera des propositions lors du prochain Conseil.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

b- Travaux immobiliers

M. HALBOUT souhaite informer les membres du Conseil au sujet de l'état d'avancement des travaux immobiliers, notamment concernant le bâtiment 14.

M. HALBOUT explique que **M. DESPAUX** et **Mme GALL-BORRUT** suivent la progression de ce chantier avec attention. Il précise qu'une solution « *intelligente* » a été trouvée pour permettre à la fois de disposer d'un bâtiment répondant aux besoins des utilisateurs et respectant les nouvelles normes pour les personnes à mobilité réduite. Celle-ci a été définie suite à la concertation entre Polytech Montpellier, les Départements EEA et Physique.

M. HALBOUT indique que de nombreuses discussions sont menées avec **Mme FICHARD-CARROLL**, Vice-présidente déléguée à la Responsabilité sociale de l'Université. Ainsi, les locaux qui seront libérés par l'ancienne cafétéria Flahaut seront occupés par les services de la Vie des Campus.

M. HALBOUT pense qu'il est important que cette Direction puisse être située au cœur du Campus Triolet pour que l'ensemble des étudiants, personnels et utilisateurs y aient facilement accès.

M. HALBOUT espère que la Faculté des Sciences pourra récupérer, lors de la prochaine rentrée universitaire, une voire deux salles de TD pour accueillir ses formations en attendant l'ouverture du nouveau bâtiment prévu en 2018 par l'Opération Campus.

c- Formations

M. HALBOUT informe les Conseillers que des documents relatifs aux formations proposées par la Faculté des Sciences ont été mis à leur disposition sur l'ENT. Ces derniers portent sur :

- les informations relatives à la première Année de Préparation aux Etudes Scientifiques Supérieures - APESS - qui seront affichées sur l'Application Post Bac. Cette formation sera ouverte très prochainement sur Post Bac suite à son approbation en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Montpellier.
- les derniers bilans réalisés par **M. LEMOIGNO** dans le cadre de l'IDEFI pour l'UM3D. **Mme FRAISSE** et **M. HALBOUT** et se sont rendus à l'ANR pour opérer une évaluation à mi-parcours et ont ensuite assisté à une réunion avec les porteurs de projets.
- le cadrage UM du dispositif de Césure, dossier suivi par **M. THALER**. La Faculté a initié dès l'été dernier, une réflexion sur cette année de Césure. La plupart des éléments soulignés par la Faculté des Sciences ont été intégrés dans le cadrage UM.
- la valorisation des Masters. Le magazine L'Etudiant sollicite les Universités pour mettre en valeur certaines de leurs formations. Cette année, ce seront les masters de Biologie-Ecologie et de Mécanique de la Faculté des Sciences qui seront mis à l'honneur ! L'idée est de proposer chaque année des formations différentes afin que toutes puissent être tour à tour mises en lumière auprès du public.

d- Valorisation des Sciences

M. HALBOUT propose de faire un point sur les opérations de valorisation des Sciences. Il présente quelques sollicitations portées à sa connaissance pour l'organisation du prochain Festisciences :

- banalisation plus générale des enseignements. Il a été demandé que cette dernière ne concerne pas uniquement les étudiants de troisième année de licence et puisse être étendue à l'ensemble des étudiants.
- localisation des événements au cœur du campus du Triolet et sur les lieux de passage principaux des étudiants - à proximité du Space et du bâtiment 5 -. Certains étudiants n'osent pas venir jusqu'à la Place Lagarrigue ...

M. HALBOUT appelle l'attention des Conseillers sur l'organisation du Colloque annuel de Promosciences qui interviendra en clôture des débats sur l'évolution des nouvelles pratiques pédagogiques. Celui-ci aura lieu sur Montpellier entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin 2016.

M. HALBOUT indique avoir mis à disposition de l'Assemblée un article de **M. SABY**, en lien avec les nouvelles pratiques pédagogiques et la valorisation des Sciences. Ce document évoque le colloque auquel participait ce dernier au titre des IREM, nommé « *Bac-3 Bac + 3* ».

M. HALBOUT précise qu'un point sur le Salon de l'Étudiant a également été mis en ligne. **Mme BOYER** a contacté l'ensemble des Départements d'enseignement pour organiser des permanences à l'occasion de cet événement.

M. HALBOUT pense que la Faculté des Sciences sera bien mise en valeur lors de cette manifestation, de même que pour la Journée Portes Ouvertes qui interviendra peu après.

e- ESPE

M. HALBOUT souhaite informer le Conseil au sujet des dernières actualités de l'ESPE. A cet effet, des informations ont été mises à disposition de l'Assemblée sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT indique que le Conseil d'Ecole se tiendra aujourd'hui même dans l'après-midi. Le point central des discussions portera sur le budget de l'ESPE.

f- Prochain Conseil - 20 janvier 2016 -

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 20 janvier 2016, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du directeur,
2. Approbation du PV n°259,
3. Point sur les visites de Département concernant la thématique horaires et congés,
4. Vote des projets pédagogiques,
5. Débat sur l'évolution des pratiques pédagogiques : formation des enseignants,
6. Point sur le Salon de l'étudiant et préparation des JPO
7. Vote de conventions,

M. GUEVELLOU remercie les Directeurs de Département ainsi que les Secrétaires ayant promptement répondu à sa proposition de visite pour évoquer ensemble la thématique portant sur les horaires et les congés. Des rencontres seront organisées dès le début du mois de janvier.

M. HALBOUT souligne qu'il est important que la Faculté des Sciences puisse montrer au niveau de la Gouvernance de l'Université de Montpellier qu'elle s'investit sur ce dossier et qu'elle s'engage à soumettre des propositions concrètes.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 12 janvier 2016 et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction

2. APPROBATION DU PV N° 258 - 18 NOVEMBRE 2015

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme BOOTH** a donné procuration à **M. SOROT**,
- **Mme CABECA** a donnée procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme HAMMAR** a donnée procuration à **M. VINDOLET**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **M. LE CLEZIO**,
- **Mme LE DAIN** a donnée procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document - « *et le respect des échéances de communication !* » - . Il demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

M. BOUBY remarque que seul l'extrait de PV a été communiqué. Or, ce dernier n'est qu'un relevé de décisions et non un procès-verbal.

M. HALBOUT note qu'une erreur de manipulation est intervenue et indique que le PV va être immédiatement mis en ligne sur l'ENT.

M. BOUBY précise que cela n'est pas grave. Sachant que les Conseillers de la Faculté des Sciences ont l'habitude de pouvoir disposer des PV de la composante en temps et en heure, ce qui n'est pas le cas pour tous les Conseils ... En témoignent les PV validés actuellement par le CT et CHSCT qui se réfèrent aux Conseils des mois de mars et avril 2015 ! « *Comment les personnes siégeant au sein de ces deux Assemblées peuvent-elles se souvenir des propos qui se sont tenus 8 mois auparavant ?* »

M. HALBOUT invite les Conseillers à informer **Mme GAUCERAND**, **M. GUEVELLOU** ou lui-même quand ils remarquent une anomalie. Il est dommage que cette erreur n'ait pas été signalée en amont car le PV du dernier Conseil était prêt depuis mercredi dernier !

M. BOUBY le répète : « *ce n'est pas grave, le Conseil validera ce PV lors de sa prochaine séance.* »

M. HALBOUT confirme que ce compte rendu sera disponible dès aujourd'hui sur l'ENT et son vote interviendra lors du Conseil du mercredi 20 janvier 2016.

3. POINT SUR LES CAMPAGNES D'EMPLOIS

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'un point sur les campagnes d'emplois Biats et Enseignants Chercheurs a été mis en ligne.

M. HALBOUT présente tout d'abord la note relative à la campagne d'emploi Biats reprenant les demandes d'ouvertures de postes.

M. HALBOUT rassure les Conseillers : « *l'ensemble des requêtes formulées a été pris en compte au sein de ce document.* » Cette année, deux postes de technicien seront donc mis au concours en étant ouverts à la promotion locale.

M. HALBOUT précise qu'il a bien entendu, lors du dernier Conseil, la nécessité d'équilibrer les supports entre les différentes Bap.

M. HALBOUT signale également la demande d'ouverture de deux postes Atrf : l'un, en remplacement d'un départ à la retraite, l'autre, en redéploiement au sein du Département de Chimie. Dans un premier temps et compte tenu des délais de départs à la retraite, il est fort probable que ce remplacement se matérialisera sous la forme d'un Cdd. Toutefois, il souligne que la Faculté des Sciences bénéficiera bien des supports sur ces deux postes d'Atrf.

M. HALBOUT annonce à l'Assistance que la Faculté a réussi à consolider un poste de technicien pour le Département de Physique. Ce dernier était un emploi « gagé » qui n'est donc pas un support d'Etat. Dans le cadre de la politique de stabilisation d'emplois menée par la composante - et pour laquelle la Faculté est accompagnée par l'Université de Montpellier -, ce poste a été ouvert en emploi classique statutaire. Ce dernier est donc stabilisé. A la connaissance de **M. HALBOUT**, il n'existe plus, à ce jour, un support d'emploi gagé à la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT souligne cet effort qui a fortement mobilisé la Direction de la Faculté des Sciences et pour lequel l'Université de Montpellier a accompagné la composante.

M. HALBOUT indique qu'une réflexion a été engagée concernant la création d'un emploi de catégorie A au niveau des services de Scolarité de la Faculté. Ce poste s'insère dans le cadre d'une restructuration globale des Services administratifs - Licence, Master, Offre de formation et Relations internationales -. A cette occasion, la Direction consultera l'ensemble des équipes de la Scolarité. Cette réorganisation fera l'objet d'une présentation lors du Conseil du mois de février ou de mars 2016 ; **M. GUEVELLOU** pilotant actuellement ce chantier.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de mener un travail en concertation avec les agents afin que cette restructuration soit synonyme d'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

M. GUEVELLOU informe les membres du Conseils qu'il réunira l'ensemble des services impactés dans le courant du mois de février 2016. Ces derniers auront la primeur de s'exprimer concernant cette nouvelle organisation. L'idée est d'associer le plus grand nombre d'agents à cette réflexion pour qu'un organigramme consolidé puisse ensuite être communiqué aux Conseillers au printemps prochain.

M. HALBOUT rappelle que la Direction de la Faculté des Sciences ne cache rien : à ce jour, il règne encore de nombreuses interrogations quant à cette restructuration. L'organigramme sera défini pour qu'un fonctionnement optimal des services puisse être assuré tout en tenant également compte du positionnement des agents au sein des différents services. Le Conseil sera informé de l'avancée de cette réflexion après que la Direction ait pu échanger avec les agents directement concernés.

Dans un second temps, **M. HALBOUT** souhaite aborder le point relatif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs.

Actuellement, **M. HALBOUT** indique que nous sommes dans une phase de constitution des Comités de sélection. Un poste retient particulièrement son attention : celui situé aux interfaces.

M. HALBOUT a participé à plusieurs réunions de pools d'experts pour réaffirmer la nécessité de constituer des Comités de sélection tenant compte de ce travail d'interface. Un consensus général a émergé sur la constitution de ces derniers.

M. HALBOUT rassure les Directeurs des Départements BE et Bio-MV en précisant qu'il pense que ce dossier avance de manière satisfaisante.

M. GODELLE note qu'il n'est pas aidé par le fait que l'Université de Montpellier fonctionne encore avec les anciens pools d'experts. Toutefois, le Département se débrouillera avec ce qu'il obtiendra ...

M. HALBOUT précise qu'un Conseil restreint interviendra au mois de janvier prochain pour qu'un avis puisse être donné concernant la constitution de ces Comités de sélection. **M. HALBOUT** tient particulièrement à ce que la Faculté des Sciences puisse exprimer son opinion à ce sujet.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

4. PRÉSENTATION DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

M. HALBOUT invite **M. BRETAGNON**, Chargé de Mission Budget à le rejoindre.

M. HALBOUT indique qu'une synthèse actualisée recensant les demandes de projets pédagogiques a été mise à la disposition des Conseillers sur l'ENT. Aucun vote ne sera requis aujourd'hui pour laisser à l'Assemblée et aux Départements d'enseignement le temps nécessaire d'échanger et faire remonter d'éventuelles remarques auprès de la Direction.

M. HALBOUT tient à souligner que les élus du Conseil ont souvent émis des avis ayant « parfaitement » aidé la Direction de la Faculté des Sciences à avancer sur les demandes de projets.

M. HALBOUT précise que tout comme les années précédentes, les demandes de projets pédagogiques se feront en trois vagues. En janvier prochain, une première proposition correspondant aux 2/3 de l'enveloppe sera soumise au vote : « *les projets les plus urgents seront priorités !* » Une seconde vague tenant compte des entrées de la taxe d'apprentissage sera ensuite proposée. Enfin, une dernière vague sera votée au mois de septembre 2016 en fonction des reliquats et de l'état des rentrées des ressources propres. Cette dernière correspondra à un montant évalué entre 20 et 30 milles euros.

M. HALBOUT rappelle que l'enveloppe des projets pédagogiques est en légère baisse cette année, essentiellement sur le volet fonctionnement, compte tenu notamment des efforts devant être réalisés sur cette ligne budgétaire. En revanche, celle dédiée à l'équipement a été maintenue.

M. HALBOUT donne la parole aux Conseillers.

M. JOURDE souhaite intervenir au sujet de la taxe d'apprentissage. Sachant qu'une majeure partie de cette ressource va être redirigée vers le CFA ENSUP Languedoc Roussillon, il se demande quelle proportion reviendra effectivement à la Faculté des Sciences de Montpellier ?

M. HALBOUT explique que la taxe d'apprentissage ne transite pas par le CFA. Aussi, il convient de distinguer deux réalités différentes :

- le financement pour l'apprentissage qui transite par le CFA ENSUP LR est intégralement versé aux formations. Ce dernier est inscrit sur plusieurs lignes budgétaires mais essentiellement, sur celle dédiée à la masse salariale étant donné que cette recette est utilisée pour rémunérer les heures d'enseignement réalisées en présentiel ou non et ce, dans le cadre des formations en apprentissage, au prorata du nombre total d'apprentis inscrits. Il convient de préciser qu'aucun des diplômes proposés par la Faculté des Sciences n'est à « 100% en apprentissage ». Toutefois, des apprentis suivent leurs enseignements au sein de la composante. **M. HALBOUT** souligne qu'une « petite partie » des recettes est affectée au financement de l'équipement dédié à ces formations ainsi qu'au fonctionnement consacré à leur mise en place. Ces moyens sont fléchés vers les Départements d'enseignement.

- la taxe d'apprentissage : la politique de la Faculté des Sciences consiste à la globaliser au niveau central pour lui donner plus de visibilité. Si les équipes du Département DESTEEM ont beaucoup œuvré pour récolter de la taxe d'apprentissage, cette dernière arrivera en central et sera affectée prioritairement à des projets pédagogiques menés par le département, « sans être la propriété des collègues qui l'auront récoltée ». Cette politique a été instituée par la Faculté des Sciences afin d'éviter que ces sommes ne soient utilisées pour faire « des festins ou des réceptions comme cela fut le cas dans le passé ! ». En effet, les recettes doivent en priorité servir à financer des projets pédagogiques. Pour 1 € de taxe d'apprentissage récolté, « nous réalisons entre 2 et 3 € de projets pédagogiques ! »

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

5 DÉBAT SUR L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES : L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE

M. HALBOUT invite **Mme ROLLAND**, rapporteur du débat relatif à l'évolution des pratiques pédagogiques - l'utilisation du numérique - à présenter un premier point concernant la réflexion menée par le groupe de travail.

M. HALBOUT précise que l'ensemble des présentations diffusées lors de ce débat ont été mises à disposition de l'Assemblée sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT explique aux Conseillers que les travaux feront l'objet d'une restitution plus formalisée lors du prochain Conseil. Aujourd'hui, **Mme ROLLAND** présentera, « de manière spontanée », les premières discussions qui ont eu lieu hier ...

Mme ROLLAND mentionne qu'elle a été désignée comme Rapporteur de ce débat intervenu le 15 décembre dernier. En raison d'un emploi du temps chargé, elle n'a pu réaliser le compte rendu de cette rencontre qui s'est tenue la veille du présent Conseil.

En tenant compte des disponibilités des membres du groupe de travail, **Mme ROLLAND** souhaite que les prochaines réunions puissent avoir lieu une semaine avant le Conseil de la Faculté des Sciences. Cela permettra de bénéficier d'une organisation optimale.

Mme ROLLAND informe les Conseillers que le compte rendu de cette première rencontre sera court étant donné que l'ensemble des documents sont disponibles sur l'ENT. Le bilan des interventions sera présenté de manière chronologique.

Mme ROLLAND propose d'échanger essentiellement sur les débats qui se sont tenus ainsi que sur les retours des participants à ce groupe de travail. Elle souligne que certains d'entre eux avaient besoin de disposer de plus d'informations sur la politique générale de la Faculté des Sciences concernant la mise en place de ces nouvelles pratiques pédagogiques.

Mme ROLLAND précise avoir pris le relais de **Mme BOBILLO**, Chargée de mission TICE, actuellement absente pour des raisons de santé. Toutefois, elle reste en contact avec elle pour mener à bien ce dossier. **Mme ROLLAND** informe les Conseillers qu'elle a sollicité les Départements d'enseignement pour que ces derniers puissent effectuer un retour concernant les dispositifs qui ont déjà été mis en place dans le cadre des innovations pédagogiques.

Mme ROLLAND explique que la première intervention a été réalisée par **M. CASSAGNE**, Vice-Président de l'Université de Montpellier délégué au Numérique.

Suite à cette intervention, **Mme ROLLAND** indique que plusieurs personnes présentes au sein de l'Amphithéâtre ont posé une même question : « A quelle personne doit-on s'adresser si quelqu'un souhaite se lancer dans un projet d'innovation pédagogique à l'échelle de l'Établissement ? »

Mme ROLLAND souligne qu'un Bureau a été spécifiquement mis en place à cet effet. Ce dernier est composé d'un Chargé de bureau, de **Mme HUBERT**, de **Mme BENZEGHICHE**, de **Mme N'GUYEN** et de **Mme VOLLAND**. Par ailleurs, des ingénieurs pédagogiques seront recrutés prochainement pour aider au déploiement de ces innovations.

Mme ROLLAND signale que **M. CASSAGNE** a ensuite affirmé l'ambition politique de l'Etablissement : celle d'être proactive en matière d'innovation. Il a évoqué les trois volets suivants :

- Plan FUN (France Université Numérique) et sa plateforme depuis deux ans,
- Rapport STRANES et l'axe stratégique 4 sur les innovations pédagogiques (facteur déclencheur des initiatives),
- Dépêche AEF sur la conférence de presse de **M. MANDON**, Secrétaire d'état chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du 2 décembre 2015 (AEF Dépêche n°511775), "*Le risque « d'uberisation » de l'Enseignement Supérieur est une probabilité à laquelle il faut se préparer*" et PIA 3 (programme d'investissement d'avenir).

Mme ROLLAND rappelle qu'une aide financière pourra être sollicitée dans le cadre du déploiement de ces dispositifs.

Mme ROLLAND informe les membres du Conseil sur les objectifs sous-jacents à leur mise en place :

1. La réussite des étudiants,
2. Une meilleure insertion professionnelle,
3. L'attractivité nationale et internationale de l'Université de Montpellier,
4. Le développement de la Formation continue constituant un levier de ressources propres potentiel. Aujourd'hui, seules 6% des universités sont impliquées dans cette mise en place.

M. CASSAGNE a essayé de donner les clés pour permettre non seulement de réaliser un état de lieux mais aussi, de fixer des modalités d'usage du numérique dans la formation.

M. CASSAGNE présente successivement ces différents usages :

- l'enseignement en présentiel est enrichi par le biais d'une utilisation plus importante d'internet et des TICE en mettant en ligne des documents ou des vidéos de cours,
- l'enseignement par le web a une durée calquée sur celle du présentiel : une partie des enseignements est réalisée via le web et des ressources pédagogiques sont mises en ligne : QCM, forums, ...
- l'enseignement est hybride : partiellement à distance avec un présentiel allégé,
- l'enseignement à distance se substitue à celui en présentiel.

M. CASSAGNE pense qu'il est tout d'abord essentiel de savoir « *où nous nous situons et vers quoi nous pouvons nous orienter* ».

M. HALBOUT indique que lors de la réunion du groupe de travail, des exemples relatifs aux quatre objectifs du déploiement du numérique ont été présentés. Peu de discussions ont eu lieu concernant la réussite des étudiants.

Mme ROLLAND poursuit sa présentation et informe l'Assemblée que **M. CASSAGNE** a également expliqué la volonté politique d'opérer un changement des plateformes pédagogiques et d'utiliser « Moodle ». Les personnes habituées à travailler sur l'ENT ont d'ailleurs vu passer des annonces indiquant qu'il est temps de remplacer Claroline par Moodle. Pour l'instant, les informations disponibles sur Claroline sont toujours accessibles, mais du fait de cette volonté politique, cette application ne sera plus développée.

M. CASSAGNE ajoute que Claroline est une plateforme qui a été instituée en 2004 par des porteurs qui, aujourd'hui, ont arrêté le projet. Claroline fonctionne toujours mais n'évoluera plus et risque, dans le temps, de rencontrer des problèmes techniques. A contrario, Moodle est devenue une référence dans le paysage de l'Enseignement supérieur : la quasi-totalité des établissements l'utilisent d'ores et déjà. La communauté autour de cette plateforme est très forte : « *il s'agit d'un projet international en constante évolution !* »

M. CASSAGNE précise que l'idée est d'encourager les enseignants à mettre progressivement en ligne leurs enseignements sur Moodle avec l'aide de la DSIN UM.

M. HALBOUT souligne qu'il est intéressant de disposer de cette précision en Conseil de la Faculté des Sciences et rappelle qu'il ne s'agit pas d'une volonté politique « *de fermer Claroline* ».

M. GUIEU fait part d'un problème d'identification sur cette plateforme avec la nouvelle extension « umontpellier ». Toutefois, il pense que ce dysfonctionnement a été résolu depuis qu'il a eu cette information.

M. CASSAGNE lui répond que certains problèmes ont effectivement été corrigés. Toutefois, des fonctionnalités existent sur Moodle et non sur Claroline telle que la synchronisation avec Apogée.

M. CASSAGNE note que l'ancien fonctionnement a été préservé sur Claroline : il existe de nouvelles fonctionnalités sur Moodle qui ne peuvent être trouvées sur Claroline.

Pour **M. IMBERT**, le problème réside dans le fait qu'un message a été adressé à la rentrée concernant le passage à la plateforme Moodle alors qu'il a été demandé aux étudiants de s'inscrire sur Claroline.

M. IMBERT croit qu'il faudrait être plus intransigent et donner une date limite d'utilisation de Claroline. Cela permettrait de ne pas se trouver dans une situation où des informations seront présentes sur les deux plateformes. Il souligne le fait que les étudiants sont souvent perdus sur Claroline, tant dans la structure que dans l'architecture. Si les enseignements sont mis en ligne sur les deux plateformes, cela risque de générer une confusion importante.

M. IMBERT pense qu'il serait plus efficace de clore ou de rendre Claroline inaccessible aux étudiants à partir des vacances d'été. La date du 31 juillet pourrait être retenue et, les utilisateurs en seraient informés.

M. CASSAGNE lui répond qu'il serait possible de procéder ainsi. Toutefois, aucune date n'a encore été fixée afin de ne pas perturber les personnes qui ont l'habitude de travailler sur Claroline. De plus, certains cours peuvent être déplacés plus facilement que d'autres. Enfin, certains sont des utilisateurs assidus de Claroline et devront réaliser un important travail de transfert.

M. CASSAGNE est cependant en accord avec les propos de **M. IMBERT** concernant la nécessité d'informer les utilisateurs de l'arrêt de la plateforme Claroline et de fixer une date butoir.

Pour **M. IMBERT**, il serait intéressant de la définir dès à présent si l'on souhaite opérer une fermeture à l'horizon 2017.

M. IMBERT rappelle que les étudiants de première année ne connaissent pas Claroline : « *qu'on propose Claroline ou Moodle ne leur posera donc aucun problème !* » En revanche, les enseignants seront les utilisateurs les plus impactés par ce basculement.

M. IMBERT pense que ceux-ci vont certainement être mécontents, d'où la nécessité d'informer de manière claire sur la fermeture de la plateforme Claroline à une date définie.

M. HALBOUT ajoute que le fait de fixer une date butoir comme la fin du mois de juillet 2016, laisse suffisamment de temps pour s'organiser plutôt que de l'annoncer un mois auparavant ...

Pour **M. HALBOUT**, il est important d'annoncer cette échéance un an voire un an et demi avant la fermeture. Les usagers auront le temps de protester puis de s'organiser et de réaliser les transferts nécessaires. Fixer une date en amont aura un effet moins anxiogène pour les utilisateurs.

Mme ROLLAND ajoute que cette décision doit être prise par l'ensemble des composantes de l'Université de Montpellier.

M. CASSAGNE pense que la demande formulée par la Faculté des Sciences est tout à fait raisonnable. Toutefois, il note que la même problématique existe pour une autre plateforme mise en place et utilisée par l'ancienne Université de Montpellier 1. En conséquence, l'idée n'est pas de fixer une date de fermeture pour Claroline mais, de connaître les positions des différentes composantes ainsi que celles des enseignants.

M. CASSAGNE souligne qu'aucune date n'a été envisagée à ce jour car il convient de savoir comment les transferts seront réalisés.

M. CASSAGNE prie le Conseil de bien vouloir l'excuser concernant la communication qui a été menée sur ce dossier. L'annonce de la nouvelle plateforme a laissé penser qu'un arrêt de Claroline serait réalisé techniquement.

M. FILHOL s'interroge sur les transferts de données de Claroline vers Moodle. « *Comment s'opèrent-ils ?* »

M. CASSAGNE explique que ces derniers ne sont pas automatiques dans la mesure où un grand nombre de données sont présentes sur Claroline. Le transfert des contenus est important mais, les enseignants doivent également apprendre à paramétrer leurs cours sur la nouvelle plateforme car les fonctionnalités sont différentes.

Mme ROLLAND précise que des formations ont eu lieu sur le transfert entre Claroline et Moodle. Celui-ci ne s'opérera pas directement pour certains enseignements dont les contenus sont plus complexes qu'un PDF.

M. GODELLE salue la forte implication et la disponibilité des personnes du Bureau citées précédemment par **Mme ROLLAND**. « *C'est un réel plaisir de travailler avec elles !* »

M. GODELLE note le fait que les enseignants ne sont pas laissés à l'abandon dans le cadre de ce dossier. Ils bénéficient d'une aide remarquable, ce qui est particulièrement important.

Mme JOAB rappelle que des moyens existent pour exporter les données de Claroline vers Moodle.

Pour **Mme ROLLAND**, le problème est de trouver celui qui permettra d'opérer les transferts. Actuellement, **Mme ROLLAND** travaille sur cet aspect-là !

Mme ROLLAND signale que de nombreuses personnes souhaitent se lancer dans l'innovation pédagogique. Il leur a été conseillé d'utiliser Moodle dès à présent. Certains ont « peur » de l'aspect chronophage de la chose. La question qui s'est posée à la fin du débat a été « *Quelle est la position de la Faculté des Sciences pour aider les enseignants sur l'innovation pédagogique, que cela soit en termes financiers ou des décharges horaires accordées.* »

Mme ROLLAND note que, pour le Département Chimie, tous les projets d'enseignement proposés contiennent des enseignements d'innovation pédagogique. Cela peut « effrayer » les nouveaux entrants, dont certains se demandent ce qu'ils vont bien pouvoir initier et quels moyens leurs seront affectés pour se lancer sur cet aspect-là. Certes, une présentation aux nouveaux entrants est réalisée à l'échelle de l'Université de Montpellier, par la DSIN, sur près de deux heures. Toutefois, celle-ci ne concerne uniquement que la pédagogie.

En plus de cette présentation, **Mme ROLLAND** pense que la Faculté des Sciences devrait mettre en place une décharge horaire, pour celles et ceux qui veulent s'investir dans ce dossier et ce, afin de leur permettre de suivre une formation.

M. HALBOUT propose à **Mme ROLLAND** de rencontrer les autres composantes pour que le débat puisse être encore plus riche. Il suggère qu'elle puisse ensuite procéder à un résumé de ces débats.

Mme ROLLAND poursuit sa présentation avec le compte rendu de l'exposé de **M. CATHEBRAS**, Chargé de mission Référentiel et Compétences, sur ce qui est réalisé à Polytech Montpellier. Depuis 2006, Polytech est très investi dans l'innovation par le numérique : ainsi, un ipad est fourni aux étudiants et un référent travaille sur les innovations pédagogiques.

Au niveau de l'IUT de Nîmes, **Mme ROLLAND** indique que **Mme LUNDIN**, Chargée de mission sur les 3 IUT LR et **M. GASSIN**, Ingénieur pédagogique ont réalisé une présentation concernant un service dédié à l'innovation pédagogique, comprenant un ingénieur spécialisé sur la plateforme Moodle et un enseignant. Les IUT ont manifesté le souhait de mettre en place ce système d'appui et de concertation.

S'agissant de la présentation de l'IAE Montpellier, en présence de **M. STEPHANY**, Directeur et de **Mme BESSIERE**, Responsable du Mooc « *création d'entreprises innovantes* », **Mme ROLLAND** précise que cette composante dispose de quatre Moocs fonctionnant de manière optimale. Elle rappelle que l'IAE est la seule composante qui utilise ces Moocs au niveau de la Licence et des Masters ...

M. GODELLE demande « *à combien s'élève le nombre d'étudiants qui suivent ces modules ?* »

Mme ROLLAND lui répond qu'un chiffre de 1 500 étudiants a été évoqué.

M. IMBERT a l'impression qu'une confusion est intervenue dans la mesure où les innovations pédagogiques instaurées par l'IAE ne bénéficient pas aux étudiants qui y sont inscrits mais, aux personnes extérieures à cette composante. Les statistiques disponibles sur l'ENT montrent qu'il y avait 12 575 inscrits mais, seuls 236 participants ont passé le QCF final.

M. IMBERT le répète : « *le Mooc n'est pas fait pour les étudiants de l'IAE.* »

Mme ROLLAND souligne que le module intitulé « Création d'entreprise innovante : de l'idée à la startup » n'est pas certifiant, malgré le nombre important d'inscrits.

M. IMBERT est opposé au fait d'accorder des heures à un enseignant chercheur pour mettre en place des innovations pédagogiques car cela devrait faire partie intégrante de ses missions !

Mme. ROLLAND l'informe que cette demande émane directement de la communauté enseignante.

M. IMBERT s'interroge : « *Comment cette requête se matérialise-t-elle concrètement ? Aurait-il droit à une réduction de ses services en tant qu'enseignant s'il institue un Mooc, même si ce dernier ne s'adresse pas à ses propres étudiants mais, à des personnes du monde entier ... - ce qui peut être malgré tout une très bonne chose - ?* »

Pour **Mme ROLLAND**, il est essentiel qu'un cadrage puisse être réalisé concernant les outils qui seront mis en place et préciser ceux qui concerneront spécifiquement les étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour **M. HALBOUT**, le cadrage qui doit être opéré par la Faculté qui, en premier lieu, doit préciser la politique qu'elle souhaite mener : c'est la raison pour laquelle le débat est lancé aujourd'hui. « *Il est inutile de parler dans le vide sur d'éventuels Moocs si on décide finalement de ne pas en proposer !* » Ensuite et comme l'a rappelé **Mme ROLLAND**, si la Faculté initie un travail en particulier que cela soit sur un Mooc ou autre chose, des moyens financiers et humains devront être trouvés, en lien avec la DSIN UM ou en recrutant des ingénieurs pédagogiques comme l'ont fait d'autres composantes.

Pour **M. HALBOUT**, la question des moyens est indissociable de celle des actions à entreprendre.

Concernant la fonctionnalité des Moocs, **M. CASSAGNE** précise qu'il est important de distinguer le chiffre représentant le nombre d'inscrits de celui du nombre de personnes allant jusqu'au bout du module.

M. CASSAGNE initie un parallèle avec la lecture. En effet, certaines personnes achètent des livres, en sont contentes mais, n'éprouvent pas le besoin de les lire du début jusqu'à la fin. De la même façon, les personnes qui s'inscrivent aux Moocs ont des attentes très différentes : certains souhaitent aller jusqu'au bout alors que d'autres veulent simplement étudier un point particulier.

D'après les enquêtes menées sur les Moocs, **M. CASSAGNE** signale que le taux de satisfaction est évalué à 90 %. A la question « *Qu'attendez-vous de votre inscription à ce Mooc ?* », 5 000 personnes répondent mais, seuls 200 inscrits ont finalisé le Mooc ...

M. FILHOL note que les personnes inscrites sont tellement satisfaites qu'elles ne vont pas jusqu'au bout du module ...

M. CASSAGNE demande à **M. FILHOL** s'il lit tous les livres qu'ils achètent de la première à la dernière page ?

M. CASSAGNE explique que de manière plus globale, les Moocs relèvent d'une mission d'ouverture vers la société : il convient de considérer un aspect en terme qualitatif et d'efficacité.

M. CASSAGNE rappelle que pour les établissements concernés, les Moocs ne représentent qu'une face immergée de l'iceberg. En effet, ces derniers transforment profondément la manière dont les enseignants travaillent en présentiel : c'est notamment le cas pour l'IAE Montpellier qui a intégré des pratiques instaurées dans le cadre des Moocs. Ainsi et pour rebondir sur les derniers propos, « *cette innovation servira à nos étudiants en plus d'être bénéfique à d'autres personnes !* »

M. CASSAGNE demande à combien s'élèvent les coûts des formations qui sont dispensées, sachant qu'il existe des possibilités économiques pour les nouvelles pratiques pédagogiques, y compris les Moocs. Il convient également de définir des modalités spécifiques à chaque composante compte tenu du fait que les objectifs des Moocs de l'IAE sont différents de ceux de la Faculté.

M. VERNICOS souligne que ce discours est le même depuis près de 25 ans ! S'il est favorable à une évolution des pratiques pédagogiques, il remarque cependant que les débats ne se focalisent que sur l'utilisation des Moocs !

Pour **M. VERNICOS**, ce fonctionnement n'est pas le bon. Ce n'est pas parce qu'un outil est utile que l'on peut s'en servir pour tout. En effet, c'est l'objectif final qui conditionne l'utilisation de ce dernier ! « *A titre d'illustration, « un marteau est utilisé non pas parce que c'est un outil efficace, mais parce que l'on souhaite planter un clou ; cela ne doit pas être l'inverse !* »

M. VERNICOS constate aujourd'hui que les enseignants sont contraints de mettre en place des Moocs pour innover dans leurs pratiques pédagogiques. Parallèlement à la citation d'une personne de l'UNESCO qui a été faite précédemment,

M. VERNICOS souhaite rapporter les propos de **M. Ken ROBINSON**, constatant que « nous éloignons à l'heure actuelle les étudiants des enseignants. » Ce procédé est totalement absurde : il conviendrait au contraire de mettre l'humain au cœur de l'enseignement. Aujourd'hui, « nous pensons seulement à réaliser des économies en termes de main d'œuvre par le biais des Moocs, quitte à renoncer au présentiel ... »

M. VERNICOS ne comprend pas qu'un étudiant ayant les moyens de suivre des Moocs « de l'autre côté de la planète », choisisse ceux de la Faculté des Sciences de Montpellier : cela n'a pas de sens ! Personnellement, il ne ferait pas ce choix, à moins qu'il y ait une plus-value exceptionnelle n'existant pas ailleurs !

Il y a deux ans, **M. VERNICOS** a essayé de développer un outil. Dans ce cadre, il a demandé à ce qu'une identification puisse être faite. Cela a créé une situation problématique : il lui a été expliqué qu'une décision politique devait obligatoirement autoriser l'utilisation d'un outil extérieur.

M. VERNICOS signale aux membres du Conseils que les outils se multiplient à une vitesse plus grande que celle de la prise de décision politique ! Il lui aurait fallu attendre deux ans pour utiliser un outil adapté à son enseignement de l'époque. « Cela n'a pas de sens ! » Des enseignants ont développé un Wims (Www Interactive Multipurpose Server) : **M. VERNICOS** souhaiterait que ces derniers, ayant des outils plus performants, puissent l'aider à faire son travail correctement.

M. VERNICOS n'est pas défavorable aux Moocs : il souhaiterait simplement qu'un enseignant proposant autre chose que la plateforme Moodle ou la création de Moocs, puisse ne pas être systématiquement « bloqué ». L'innovation pédagogique est un domaine vaste qu'il convient de considérer dans son ensemble!

Mme ROLLAND demande à **M. VERNICOS** s'il a réalisé des demandes formelles.

M. VERNICOS lui répond que cela a été le cas. Toutefois, ces dernières ont engendré un échange complexe de courriels avec **Mme BOBILLO**, lui expliquant que toute autorisation découlait d'une décision politique. Toutes les personnes au sein de la DSIN se sont renvoyées la balle du fait du contexte de fusion ... En conséquence, aucune décision n'a été prise : **M. VERNICOS** craint que cette situation ne se reproduise à l'avenir.

M. HALBOUT n'a pas été informé de cette anecdote.

M. VERNICOS indique qu'il avait été invité à se rapprocher du Responsable TICE, ce qu'il a fait.

M. HALBOUT rappelle à l'Assemblée qu'il convient de l'informer lorsqu'un enseignant ou un agent rencontre un problème.

M. HALBOUT ajoute qu'il n'a pas l'impression que **M. CASSAGNE**, présent ce jour, soit venu pour donner des « directives » ... Aujourd'hui, un débat est initié à la Faculté des Sciences de Montpellier pour définir les outils qui pourraient être utilisés.

M. HALBOUT insiste : « Nous ne sommes pas dans une logique où l'Université oblige les composantes à créer des Moocs ! »

M. HALBOUT précise que la « Faculté a bien travaillé avec **M. CASSAGNE**. » Si le débat est initié aujourd'hui, ce n'est pas pour imposer ces outils.

M. HALBOUT souhaite connaître les différents outils que les utilisateurs, les Départements d'enseignement notamment, veulent explorer. Cela permettra à la Direction d'adapter ses moyens, en fonction du budget et des pratiques de la Faculté des Sciences et ce, pour accompagner les différentes initiatives.

Comme l'a spécifié **M. VERNICOS**, **M. HALBOUT** souligne l'importance de connaître les attentes des usagers sur l'évolution des pratiques pédagogique afin que la Direction puisse efficacement les accompagner.

M. VERNICOS le répète : « L'évolution pédagogique ne passe pas uniquement par l'informatique ! »

Dans le cadre des travaux sur l'évolution des pratiques pédagogiques, **M. HALBOUT** signale que des réunions auront lieu sur plusieurs thèmes différents. Le débat de ce jour porte sur le numérique mais, une réflexion plus globale sera menée.

M. HALBOUT souligne qu'à l'occasion de sa dernière réunion avec **M. STEPHANY**, ce dernier lui a précisé que les Moocs relevaient autant d'une question d'image que de pédagogie. La plupart des universités ayant créé des Moocs le font à cet effet.

M. HALBOUT s'interroge : « *La Faculté des Sciences souhaite-t-elle faire des Moocs pour cette seule raison ?* »

M. HALBOUT note que tout au long de ce débat, la question de la pédagogie n'a pas été abordée ...

Pour **M. VERNICOS**, les universités initient des Moocs pour des raisons financières : « *ils vendent leur image !* »

M. CASSAGNE informe les membres du Conseil que son propos était plus détaillé lors de la réunion tenue la veille. Il convient de considérer plusieurs aspects du Mooc.

S'agissant de la dimension numérique, **M. CASSAGNE** précise qu'elle n'est pas applicable à tout !

M. CASSAGNE pense que cette dernière est susceptible de modifier la relation entre l'étudiant et l'enseignant. En ce sens, le Mooc peut être un instrument de réflexion sur les pratiques pédagogiques. Un certain nombre d'universités qui en ont initié, ont ainsi pu analyser et travailler sur la manière dont elles dispensaient leurs enseignements. Des pistes ont été ouvertes pour repenser leurs pratiques.

M. FILHOL invite les Conseillers à lire un article, publié dans un magazine informatique et rédigé par des enseignants animant des Moocs. Ces derniers expliquent leur utilité et leurs impacts : le bilan n'est pas très positif ...

Pour **M. MANCHERON**, le débat d'aujourd'hui met en lumière le fait que les Moocs sont essentiellement corrélés à l'image que souhaite donner l'Etablissement.

Pour **M. MANCHERON**, si la Faculté veut donner une image de modernité en utilisant le numérique, il le comprend. Toutefois, il n'est pas favorable à celle-ci.

M. MANCHERON explique qu'il prône une image différente de l'université auprès des étudiants : « *celle du vivant !* » Il a davantage envie que celle-ci véhicule une image familiale : en assistant aux cours, vous bénéficierez d'une qualité d'enseignement que seule le contact humain peut offrir.

M. MANCHERON précise qu'il est assez hostile aux Moocs en raison de l'image qui peut être véhiculée. Il ne parle pas ici de la dimension pédagogique car le Mooc en joue une notamment, pour les étudiants ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé ou de handicap.

Pour **M. MANCHERON**, mettre en place un Mooc pour une question d'image, c'est comme créer un compte Twitter ou Facebook : « *entrer dans un jeu qui n'est ni le nôtre, ni celui que l'on souhaite !* »

M. MANCHERON rappelle qu'il est informaticien mais, qu'il prône le tableau noir et la craie, le cahier et le crayon de bois. Cela n'est pas incompatible avec le fait de disposer d'un support multimédia.

Auparavant, **M. MANCHERON** a enseigné dans une école Informatique privée dont le concept de base était que l'enseignement soit réalisé sur des tablettes Pc.

M. MANCHERON ne trouvait pas cela agréable ... C'est pourquoi il a demandé en sa qualité d'enseignant à ce que l'on puisse se servir de cahiers et de crayons. Il a alors été convoqué par le Directeur de l'établissement qui lui a expliqué que cela était contraire à la politique de l'école.

Pour **M. MANCHERON**, écrire au tableau avec une craie est agréable. Cela permet également de faire des schémas pour fournir des explications aux étudiants, ce qui est très bien !

M. MANCHERON précise cependant qu'il a des projets numériques en tête. Toutefois, il ne se sent pas contraint de se promener en permanence avec son Pc, ni de devoir le brancher continuellement sur un vidéo projecteur. Il reconnaît cependant que l'utilisation des tableaux numériques est plaisant, de même que de pouvoir afficher un cours se trouvant sur l'ENT. Se servir des outils modernes est important mais, le Mooc s'apparente davantage à une propagande identique à celle des réseaux sociaux. Aussi, **M. MANCHERON** ne souhaite pas que la Faculté des Sciences de Montpellier y soit associée !

M. MANCHERON rebondit sur l'actualité en faisant référence au propos du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a sollicité la société Microsoft France pour qu'un partenariat puisse être initié afin que les données des élèves, soient notées sur des serveurs à distance. « *Si nous ne voulons pas tendre vers ce système, il faudra défendre plus que jamais le tableau noir et la craie !* »

M. GODELLE a l'impression que la Faculté se fourvoie en essayant d'imposer un outil dans ses pratiques pédagogiques. S'il est possible d'initier des changements, ces derniers peuvent être opérés sans avoir recours à l'Informatique. A ses yeux, la chose prioritaire serait de disposer de davantage de chaises et de tables dans la pièce où l'on enseigne !

Pour **M. GODELLE**, ce qui différencie les encyclopédies Wikipédia et Universalis n'est pas simplement dû à une modification de support. C'est aussi la possibilité de faire intervenir des individus en les faisant participer activement à un projet qui rassemble du monde. L'outil numérique permet de réaliser un enseignement où les étudiants sont en position d'acteurs : ils peuvent ainsi contribuer à une entité collective et à l'élaboration d'une connaissance commune ; cela est important !

M. GODELLE pense que cette direction est intéressante. Placer l'étudiant dans un rôle d'acteur est une innovation pédagogique qui peut être facilitée par des outils numériques, dans la mesure où ils donnent davantage de possibilités.

Pour **M. GODELLE**, le numérique est un outil « *puissant* ». Toutefois, il convient de déterminer en amont ce que l'on a envie de faire pour avoir une pédagogie plus active et ne pas se tromper. Il est donc impératif de définir en premier « *nos objectifs pédagogiques ainsi que les méthodes que nous souhaitons utiliser.* »

M. LAGARRIGUE prend la parole et explique que les étudiants regrettent d'avoir été informés tardivement de la réunion qui s'est tenue le 15 décembre dernier. Ces derniers ont eu des difficultés pour s'y rendre, d'autant plus que « *nous sommes en période d'examens !* »

M. LAGARRIGUE souligne qu'il a essayé d'initier une réunion au (S)pace Triolet afin que les étudiants puissent participer à ce débat.

M. LAGARRIGUE rappelle que ces derniers « *se battent* » pour disposer de leur cours sur l'ENT. L'utilisation du numérique demeure donc importante.

M. LAGARRIGUE trouve positif que les personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé puissent poursuivre leurs études via un support numérique.

M. LAGARRIGUE alerte cependant l'Assistance sur l'accessibilité de ces outils, encore problématique pour certains étudiants.

A cet effet, **M. LAGARRIGUE** évoque le cas d'une étudiante qui se rend chez lui le dimanche afin d'accéder à ses cours se trouvant sur l'ENT car elle n'a pas d'accès à internet. « *Mesdames, messieurs, ces situations existent encore !* »

Concernant cette question d'accessibilité, **Mme ROLLAND** précise que près de 98% des étudiants sont connectés, si l'on considère l'utilisation des smartphones et des tablettes. Cependant, il convient effectivement de prendre en compte les 2% restant ...

M. BOUBY rappelle que le sujet est ici « *l'innovation pédagogique* ». Il se demande si reproduire ce qui est fait ailleurs correspond au terme d'innovation ...

M. BOUBY pense que ce n'est pas le cas : « *si la Faculté veut se distinguer par rapport aux autres universités ou aux autres pays, il convient de réfléchir à une innovation durable.* »

M. BOUBY rebondit sur les propos de **M. MANCHERON** concernant la demande du ministère relative au soutien des logiciels libres.

M. BOUBY rappelle que cette requête avait été formulée auprès de la Faculté des Sciences qui s'y était engagée, tout comme la Direction de l'ex établissement UM2. Toutefois, des relations directes existent entre le ministère et la société Microsoft ... « *Cela signifie que nous serons « co-alliés » à un marché informatique payant.* »

M. BOUBY ajoute qu'il a déjà eu une discussion avec **M. CASSAGNE** à l'occasion de sa nomination en qualité de Vice-président délégué au Numérique. Celui-ci lui avait expliqué que ce fonctionnement était identique partout dans le monde !

Pour **M. BOUBY**, l'Informatique est un bon outil mais, ce dernier doit correspondre prioritairement aux besoins des utilisateurs.

M. BOUBY propose de demander à un étudiant de Licence 1 de récupérer un cours sur internet et de travailler de manière autonome, sachant que l'enseignant sera simplement présent pour répondre à ses questions ... Cela fonctionnera peut-être pour une petite partie du cours ou avec des étudiants de Master 2 qui ont déjà trouvé leur voie et sont très intéressés par ce qu'ils font ! En revanche, cela ne pourra pas fonctionner de manière globale, notamment pour ceux qui ont besoin d'être encadrés dans leurs études.

Comme la plupart des parents, **M. BOUBY** connaît l'appétence des jeunes pour internet : dès lors qu'ils trouvent une information, ils ne vont jamais plus loin. Ils utilisent donc internet de manière ciblée et exclusivement ponctuelle !

Pour **M. BOUBY**, il est important de rappeler que l'Informatique est un outil très important mais que, le développement que l'on en fait doit être réfléchi au regard de la mission d'enseignement.

M. CASSAGNE remarque que **M. BOUBY** caricature ses propos. Lors de la réunion, il a expliqué que le danger du numérique est d'en avoir des « *usages idiots* ». Le rôle des enseignants est justement de les éviter !

M. CASSAGNE est conscient que de mauvaises utilisations du numérique peuvent être réalisés. De même, il ne s'agit pas de s'en servir pour imposer des pratiques qui ne correspondraient pas à ce que l'on veut initier. Ainsi, certaines choses pourront fonctionner avec des étudiants en Master, mais pas avec d'autres. « *Le but n'est à aucun moment d'imposer des processus !* »

M. BOUBY rappelle à l'Assemblée que cela émane d'une demande du ministère ! Aucune latitude ne sera en conséquence laissée dans les faits : « *les budgets sont déjà prêts pour tout mettre en place !* » L'administration centrale a privilégié financièrement cet axe alors qu'il n'y a plus d'argent pour les formations ! Ce n'est pas de l'innovation puisque que la route est déjà tracée. Tout est dirigé pour nous faire aller vers une destination déjà choisie ...

M. HALBOUT le répète : ni **M. CASSAGNE** ni la Présidence de l'Université de Montpellier ne souhaite imposer quoi que ce soit à la Faculté des Sciences et ce, même si l'on ressent effectivement une volonté de l'Etat concernant l'usage du Numérique.

M. HALBOUT salue le souci de la Présidence d'accompagner la Faculté dans sa réflexion sur l'opportunité de se servir de l'outil numérique.

M. HALBOUT pense qu'il est important de rester très attentif aux incitations insidieuses du ministère et souligne ce qui a été dit sur la société Microsoft et les logiciels libres. Lorsqu'on sait qu'un certain nombre d'enseignants au sein de l'Etablissement sont impliqués dans le développement de ces derniers, « *il convient de rester vigilants et réactifs !* »

Pour **Mme JOAB**, il faut être conscient que beaucoup d'initiatives ont un but caché : celui de réaliser des économies dans « *l'humain* » ; « *cela constitue un véritable piège !* ». Lors d'analyses menées sur le e-learning, de nombreux retours ont souligné la nécessité de la présence humaine dans le cadre du tutorat.

Mme JOAB ajoute que le développement des outils numériques est également couteux : faire des économies en la matière ne semble pas possible ...

Mme JOAB insiste : si la Faculté des Sciences de Montpellier veut innover, d'autres moyens existent, y compris en matière de construction de ressources pédagogiques. Le Département Informatique pratique un enseignement singulier nécessitant une démarche particulière, notamment concernant la définition des objectifs pédagogiques et leur intégration. Il convient de disposer d'outils efficaces qui atteignent l'ensemble des buts !

Pour **Mme JOAB**, la Faculté a les moyens d'innover. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence : la mise en place de nouvelles ressources numériques sera couteuse en termes de moyens humains !

M. DONY est très intéressé par ce débat. En qualité d'informaticien, il reconnaît avoir des pratiques différentes des autres mais, ce débat met en exergue ce qu'est son quotidien : « *à savoir, gérer une société qui évolue à une vitesse incroyable !* »

Fort de son expérience dans le domaine informatique, **M. DONY** conseille aux membres du Conseil de ne pas essayer de déterminer à l'avance les bons logiciels ou les bonnes pratiques car cela est impossible ! En agissant ainsi, les risques de se tromper sont très nombreux !

Pour **M. DONY**, il ne faut pas attendre que l'Université ait suivi son processus de décision pour choisir son outil. L'un des plus gros freins dans les pratiques pédagogiques actuelles est l'équipement des salles informatiques. En effet, si ces dernières ne disposent pas des outils adéquats, l'enseignement ne pourra pas être tourné vers l'innovation. Il est donc important d'installer du matériel et le wifi au sein des locaux d'enseignement.

M. DONY prend l'exemple de l'évolution des Conseils d'UFR : il y a 10 ans, personne ne disposait d'un ordinateur lors de ces Conseils. Aujourd'hui, tout le monde a son Pc ...

M. DONY ajoute que les enseignants doivent également être formés en Informatique, notamment ceux qui ont des lacunes.

M. DONY confirme ses propos : « *l'équipement des salles constitue une priorité !* »

S'agissant de la plateforme Moodle, **M. DONY** pense que dans cinq ans, nous ne fonctionnerons plus avec cet outil.

M. DONY indique que « *son rêve* » est de pouvoir enseigner dans les salles du bâtiment 5 ou 6, outre les TP et les TD. Si ces locaux sont équipés du wifi, il est possible de mettre en place un Mooc en version alpha ou beta - « *c'est l'avenir qui dira quelle est la bonne version* » -.

Pour **M. DONY**, il est inutile de polémiquer concernant l'utilisation de Moodle et de Claroline : les bonnes pratiques vont s'imposer d'elles-mêmes !

M. HALBOUT demande à **Mme ROLLAND** de conclure ce débat.

Mme ROLLAND souligne qu'au travers de ces discussions, quelques points sont mis en évidence. A l'échelle de la Faculté des Sciences de Montpellier, il n'existe pas forcément un seul type d'outil numérique à utiliser pour développer des pratiques pédagogiques innovantes.

Mme ROLLAND propose de travailler sur les enseignements en présentiel enrichi et, étudier comment l'outil numérique peut améliorer ce dernier. Elle a bien pris note que les méthodes traditionnelles - « *se servir de la craie et du tableau noir* » - devaient être pérennisées et que le contact entre les enseignants et les étudiants doit demeurer essentiel. Concernant l'enseignement hybride, il est important de le conserver pour les cours qui s'y prêtent : il n'y a donc pas un cadrage type.

S'agissant de l'installation du wifi et de nouveaux équipements au niveau des salles d'enseignement, **Mme ROLLAND** note que cet axe est effectivement prioritaire. Des améliorations seront réalisées en fonction des moyens qui seront alloués.

Mme ROLLAND retient également que certains enseignants souhaiteraient s'investir dans le cadre de l'innovation pédagogique, afin de proposer des enseignements hybrides en semi présentiel. Ces derniers ont besoin d'aide car le développement de ce processus est chronophage. Il est important de ne pas bloquer les bonnes volontés et de les aider à mettre en place de nouvelles choses !

M. HALBOUT remercie **Mme ROLLAND** et informe l'Assemblée qu'un document de synthèse sera à disposition prochainement. La prochaine réunion qui est prévue le 19 janvier prochain, portera sur la formation des équipes pédagogiques. Ce thème est dans la continuité de cette réflexion, sachant qu'il est envisagé de travailler sur des méthodes pédagogiques originales à partir du mois de mars.

M. HALBOUT prend bonne note des orientations soumises au débat par les membres du Conseil, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des enseignants en termes d'heures de référentiels et de prise en compte de ces pratiques. « *Il faudra se positionner là-dessus.* »

S'agissant du référentiel, **Mme ROLLAND** précise que les pratiques des anciennes Universités de Montpellier 1 et 2 vont être prochainement homogénéisées. Pour l'ex UM1, les heures réalisées en non présentiel étaient payées en heures complémentaires, contrairement à ce qui avait été institué à l'échelle de la Faculté.

En conclusion de ce débat, **M. HALBOUT** retient trois orientations :

- l'accessibilité : les nouvelles techniques impliquent un nouveau matériel ainsi qu'un regard sur les logiciels ; la Faculté devant prêter une attention particulière, en travaillant avec la DSIN, pour définir les moyens à mettre en place afin de rendre ces nouvelles technologies accessibles,

- la formation des équipes pédagogiques : si de nouveaux outils existent, les enseignants doivent impérativement y être formés,
- la prise en compte de ces tâches dans le référentiel.

M. HALBOUT remercie chaleureusement **Mme ROLLAND**, **M. CASSAGNE** et l'ensemble des Conseillers pour ce débat et propose de passer au point suivant relatif à la présentation de l'enquête Qualité.

5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUALITÉ MENÉE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

M. HALBOUT invite **Mme PASCUAL** et **M. GUIEU** à le rejoindre.

Mme PASCUAL présente l'enquête Qualité relative à l'évaluation des enseignements - *Cf. Annexe 1* -.

A l'issue de cette présentation, **M. GUIEU** prend à son tour la parole pour exposer une synthèse des réunions de travail relatives à l'évaluation des enseignements - *Cf. annexe 2* -.

M. LEMOIGNO note que les étudiants ne renseignent plus les questionnaires car ceux-ci sont trop nombreux : « *cela est contre-productif !* »

M. LEMOIGNO pense qu'il serait intéressant de réaliser un retour de ces enquêtes auprès des étudiants, afin de leur expliquer que leurs réponses ont été prises en compte et les informer des actions qui vont être entreprises au sein de la Composante.

M. GUIEU rappelle qu'une page dédiée à la démarche Qualité est présente sur le site internet de la Faculté des Sciences. La synthèse des enquêtes ainsi que la présentation des mesures déjà prises ou envisagées vont être mises en ligne sur cet espace spécifique.

M. GUIEU poursuit sa présentation et interpelle **M. BOUBY** concernant sa remarque sur la surcharge des effectifs étudiants au sein des salles de TP et de TD, ainsi que sur les éventuels problèmes de sécurité.

M. BOUBY lui répond que cette problématique relève de la responsabilité des enseignants. Si une salle est prévue pour 30 étudiants, il est impossible d'en accueillir 40 ! Il est important de rappeler aux équipes pédagogiques qu'elles sont responsables de la sécurité des usagers.

M. GUIEU souligne que les étudiants font remonter ce problème : ils en sont donc conscients !

M. BOUBY s'interroge : « *Comment faire lorsque cinquante étudiants sont inscrits dans un TP ?* »

Pour **M. FILHOL**, le problème réside dans le fait que les effectifs ne peuvent être connus à l'avance. Que doit faire l'enseignant quand il se retrouve avec cinquante-six personnes devant la porte ? « *Il s'arrange ...* »

M. FILHOL précise qu'il a conseillé aux enseignants de refuser des étudiants en cas de sureffectif. Toutefois, il s'agit d'une situation très complexe à gérer !

M. BOUBY ajoute que cette problématique est signalée depuis plusieurs années mais que rien ne change ... Il s'agit d'un problème global qui concerne à la fois la capacité d'accueil des salles et le droit de disposer d'un certain nombre d'étudiants au sein d'un groupe et ce, sans le dépasser.

En tant que Directeur du Département Chimie, **M. FILHOL**, explique qu'il est très compliqué de faire appliquer cette règle auprès des étudiants et des enseignants. Il essaie de sensibiliser la Communauté sur cette question mais, cela reste difficile.

M. FILHOL reconnaît qu'il est délicat pour un enseignant de refuser l'entrée dans une salle à un ou plusieurs étudiants. De même, il est malaisé pour ce ou ces derniers de se voir refuser l'accès à un local.

Pour **M. BOUBY**, il est important que les étudiants soient conscients que ces conditions d'étude ne sont pas satisfaisantes.

M. FILHOL signale qu'il s'agit d'un réel problème auquel il essaie de remédier mais cela est complexe, tant sur le plan matériel que psychologique ...

M. GUIEU poursuit sa présentation et note que les étudiants ne connaissent pas tous le SCUIO-IP. De plus, les délais pour y obtenir un rendez-vous sont très longs.

M. SOROT souhaite informer les Conseillers des différents retours d'étudiants dont il a été destinataire à ce sujet.

M. SOROT précise que plusieurs étudiants ayant posé une question aux agents du SCUIO-IP ont obtenu une réponse « à côté de la plaque ». De ce fait, ils n'ont pas envie d'y retourner !

M. GUIEU confirme que plusieurs personnes inscrites en Licence 3 lui ont également fait cette remarque. A l'époque de CASSIOPE, les renseignements relatifs aux Masters extérieurs à l'Université Montpellier 2 n'étaient pas pointus ...

M. HALBOUT propose d'inviter le SCUIO-IP lors d'un prochain Conseil afin d'échanger sur cette problématique.

M. GUIEU continue son analyse et relève que la durée de travail personnel des étudiants s'élève entre 5 et 10 heures par semaine.

M. LE CLEZIO se demande si l'étudiant s'évalue honnêtement et s'il juge ce temps de travail suffisant ?

M. GUIEU indique ne pas pouvoir répondre à ces deux questions. Concernant la durée de travail, les étudiants ne précisent pas s'ils considèrent celle-ci comme satisfaisante.

M. GUIEU reprend un mode de calcul de **M. DE LA BOISSE**, ancien Responsable du PPE, qui indiquait un décalage important entre les heures de travail disponibles et le temps réel.

Pour **M. GUIEU**, un volume de travail personnel s'élevant entre 5 et 10 heures est insuffisant.

M. GODELLE ne partage pas cette opinion !

M. GUIEU insiste : « au regard du nombre d'UES dispensées en L1, cela représente un investissement trop faible. »

Mme GALL-BORRUT s'interroge : « en moyenne, à combien s'élève le nombre d'heures de cours par semaine pour un étudiant de Licence 1. »

M. HALBOUT pense que cela représente environ entre 20 et 25 heures.

M. HALBOUT souligne que les étudiants des IUT ont presque deux fois plus d'heures de cours ... Aussi, ce qui est souvent mis en exergue à la Faculté, c'est la valorisation du travail personnel.

Mme GALL-BORRUT se rappelle qu'à l'occasion d'un précédent Conseil, il avait été dit que les étudiants travaillent peu car on leur demande peu de choses ...

M. LEMOIGNO rebondit sur « l'existence » de la Bibliothèque Universitaire - BU - : s'il note que les étudiants ne lisent pas beaucoup, ces derniers sont toutefois à la recherche de lieux pour travailler, ce qui traduit une certaine motivation de leur part.

Pour **M. HALBOUT**, la question de l'environnement est effectivement importante. « Le déploiement du tutorat au sein de notre composante a permis de rappeler que certains étudiants ne vivent pas dans des conditions optimales. » En conséquence, le développement de lieux de travail peut être une piste intéressante. Un grand nombre d'étudiants viennent travailler dès l'ouverture de la BU.

M. VERNICOS prend l'exemple de l'École polytechnique fédérale de Lausanne qui a construit un learning center, espace où les étudiants peuvent venir travailler.

M. LAGARRIGUE souhaite donner son avis en tant qu'élu étudiant. Il explique que beaucoup sont motivés et recherchent des lieux où ils peuvent être à la fois au calme et travailler en groupe. Il est plus facile de se retrouver à la BU plutôt que de s'isoler chacun chez soi.

M. GUIEU reprend son exposé et note que les étudiants se plaignent sur l'harmonisation du planning.

M. LE GUENNEC reformule les propos de **M. GUIEU**. Il pense que l'importance réside dans l'harmonisation des emplois du temps et non du planning, ce qui n'est pas la même chose.

S'agissant des dysfonctionnements en termes de maintenance et du ménage des locaux, **M. GUIEU** pense qu'il s'agit essentiellement d'un problème financier.

M. HALBOUT ne croit pas que cela soit la seule raison. La Direction a demandé à **M. le Directeur Général des Services** que la Faculté des Sciences de Montpellier puisse être impliquée sur la thématique « *maintenance* » à l'échelle du Campus Triolet en la personne du Responsable administratif, **M. GUEVELLOU**.

Mme GALL-BORRUT demande si les jardiniers exerçant sur le Campus, dépendent d'une société extérieure.

M. HALBOUT lui répond qu'ils sont rattachés à la Direction Logistique de l'Université de Montpellier.

Mme GALL-BORRUT note que l'entretien des espaces verts, dépendant des services de l'Etablissement fonctionne bien tandis que le ménage des locaux, activité externalisée, n'est pas satisfaisante ...

M. BOUBY évoque l'exemple d'une technicienne de surface qui était fonctionnaire d'Etat. Elle connaissait très bien son métier et savait précisément ce qui devait être fait ou non : « *tout était parfait !* » A présent, le personnel change tout le temps, il travaille entre 6 et 7 heures du matin et la qualité n'est pas la même. Cette situation vient également du fait que l'Université de Montpellier ne passe pas un appel d'offre mentionnant la réelle surface à nettoyer ! A titre d'exemple, une seule personne est affectée à l'entretien du bâtiment 24. « *Nous avons le nettoyage que nous méritons au regard du paiement que nous effectuons !* »

Pour **M. HALBOUT**, si l'Université lésine sur le nettoyage, il est normal que la qualité ne soit effectivement pas optimale !

M. GUIEU poursuit sa présentation.

Concernant le soutien et la remise à niveau des étudiants, **M. HALBOUT** n'est pas d'accord avec les remarques formulées par **M. GUIEU**. Il explique que le Conseil a déjà eu des discussions sur le soutien et le constat qui a été fait, est que les étudiants participant à ces ateliers souhaitent bénéficier de renforcement, plutôt que de soutien ou de « *remise à niveau*. » L'enseignant d'une UE classique peut, quant à lui, répondre aussi aux questions des étudiants.

Pour **M. HALBOUT**, faire du soutien dans une UE est redondant avec le fait de l'enseigner.

Toutefois, **M. HALBOUT** ne souhaite pas relancer le débat à ce sujet.

M. GUIEU lui rappelle que cela fait cinq ans que les étudiants en Bio-Maths demandent du soutien.

M. HALBOUT conclut qu'il y a un besoin de remise à niveau.

M. HALBOUT remercie **Mme PASCUAL** et **M. GUIEU** pour leur présentation.

M. LE CLEZIO prend la parole et fait observer à l'Assistance que cette présentation finalise « *la boucle concernant le point précédent consacré à l'enseignement numérique.* » Ce qui ressort de ce questionnaire, « *c'est que nous manquons de moyens en termes de salles, de matériel et que les emplois du temps sont extrêmement complexes. De ce fait, nous éprouvons des difficultés à répondre à toutes les questions et critiques, qui s'avèrent parfois injustifiées. Il convient de prendre en compte les contraintes budgétaires auxquels nous nous heurtons quotidiennement ...* »

M. LE CLEZIO s'interroge ensuite : « *Pourrait-on intégrer les enseignants dans le cadre de l'évaluation des enseignements ?* ». Cela permettrait de disposer d'un double regard en la matière mais aussi, de considérer et de percevoir - de leur point de vue - l'évolution quant à la qualité des méthodes pédagogiques. En outre, il est intéressant de pouvoir créer un échange entre enseignants et les étudiants à ce propos. Le fait d'impliquer le corps pédagogique donnerait également une autre dimension à cette enquête : ils ne la considéreraient pas comme un jugement ou une sanction ... Ils pourraient émettre aussi leur avis sur le ressenti des étudiants suivant leur UE.

M. HALBOUT trouve que cette proposition très pertinente !

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

5) POINT SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE ET VOTE DE L'ENVELOPPE 2015-2016 DES BOURSES À LA MOBILITÉ

En raison du retard pris par le Conseil ce jour, **M. HALBOUT** suggère de repousser le point relatif à la politique internationale de la Faculté des Sciences de Montpellier lors de la séance du 20 janvier prochain. Toutefois et afin de pouvoir honorer les bourses à la mobilité, **M. HALBOUT** propose aux Conseillers de voter d'ores et déjà l'enveloppe 2015-2016 en précisant qu'il s'agit d'une reconduction ; l'Assemblée étant invitée parallèlement à consulter le document disponible sur l'ENT.

M. HALBOUT propose aux Conseillers de procéder au vote de l'enveloppe 2015-2016 relative aux bourses à la mobilité internationale de la Faculté des Sciences de Montpellier :

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

L'enveloppe 2015-2016 des bourses à la mobilité internationale de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE - unanime - de la part du Conseil.

6) VOTE DE SUBVENTIONS

M. HALBOUT indique que les demandes de subventions sont disponibles sur l'ENT du Conseil depuis plus de dix jours.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences accompagne prioritairement les associations qui essaient de s'approprier les enseignements et organisent à cet effet, des colloques thématiques.

Concernant la demande de l'Association « *Brin de Forêt* », **Mme GALL-BORRUT** remarque que la ligne principale, d'un montant de 1 580 €, correspond à une prestation de service. Il serait opportun que l'Association puisse la détailler.

M. HALBOUT précise que la Faculté des Sciences ne paye que sur facture et propose de procéder au vote global des subventions :

- ARIUT LR - Concours régionaux « *Faites de la Sciences* » et « *C'Génial* » - montant : 300 (trois cents) euros,
- Association étudiante « *Brin de Forêt* » - Organisation d'un colloque - montant 480 (quatre cent quatre-vingt) euros.

M. HALBOUT demande à **Mme GAUCERAND**, Référente Association de la Faculté des Sciences de Montpellier qu'il puisse être effectué un point d'information et de préciser à quoi correspondent ces charges.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Les subventions demandées par l'ARIUT (300 €) et l'Association étudiante *Brin de Forêt* (480€) recueillent un avis FAVORABLE - unanime - de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote unanime.

7) VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT présente les conventions disponibles sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT propose de procéder au vote global des conventions :

- Avenant n°1 à la convention de partenariat relative au projet Unisciel 2013 « *Searchable vidéo en mathématiques* » entre l'Université de Lille 1 et l'Université de Montpellier,
- Convention de partenariat CPGE entre le Lycée Dhuoda et l'Université de Montpellier.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

L'ensemble des conventions recueillent un avis FAVORABLE - unanime - de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil.

8) QUESTIONS DIVERSES

Mme GALL-BORRUT fait part de son désarroi en constatant que les informations relatives au catalogue des formations mis en ligne, sont clairsemées et introuvables ...

M. IMBERT rebondit et fait part de son embarras : il devait effectuer une recherche pour trouver le nom du responsable d'une UE et cette information n'est pas disponible sur ce catalogue.

M. VERNICOS ajoute que les onglets du site de la Faculté ne peuvent pas s'ouvrir depuis un smartphone ...

M. HALBOUT note ces trois remarques.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil, rappelle que le prochain Conseil se réunira le **mercredi 20 janvier 2016** et leur souhaite de très bonnes vacances de fin d'année ... amplement méritée et leur dit à l'année prochaine !

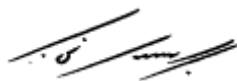
Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, Monsieur HALBOUT propose que la **5ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015 - 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **soit levée à 12h15**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 260	Mercredi 20 janvier 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n°261	Mercredi 17 février 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier,
Philippe AUGÉ, Président UM,
Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche UM,
Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
Timothée DANIEL Vice-président étudiant UM,
Pascal BEAUREGARD, Directeur Général des Services UM,
Pascale SAURET, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement FdS,
Chefs de Service FdS.

Document référencé : Direction SG - Conseils 250 à 2 à 259, n° 259 - 16 décembre 2015 -